

# GARANTIR LE DROIT AU LOGEMENT : QUE PEUVENT FAIRE LES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX ?



Congrès des pouvoirs locaux et régionaux  
du Conseil de l'Europe



THE CONGRESS



LE CONGRÈS

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

## LOGEMENT : LE DROIT DE CHACUNE ET CHACUN À CONSTRUIRE SA VIE

Le logement est bien plus que quatre murs et un toit : c'est un droit humain et la pierre angulaire de la dignité humaine, du bien-être et de la cohésion sociale. L'article 31 de la Charte sociale européenne révisée impose aux Parties de promouvoir l'accès à un logement de qualité convenable, de prévenir et de réduire le sans-abrisme et de rendre le logement abordable. La Charte des droits fondamentaux de l'UE reconnaît le droit à l'aide au logement, garantissant une existence digne pour tous.

Pourtant, dans de nombreuses communes, villes et régions, l'accès à un logement décent, abordable et durable reste un défi.

**Les autorités locales et régionales jouent un rôle crucial dans la promotion et la protection du droit au logement, en mettant en œuvre des solutions innovantes qui favorisent des communautés inclusives et résilientes.**



Un logement n'est pas une simple marchandise à échanger : c'est l'endroit où chacun construit sa vie, un pilier de stabilité et de sécurité pour les individus et leurs familles, le centre de leur vie sociale, émotionnelle et économique, l'espace où l'on devrait pouvoir vivre en paix, en sécurité et dans la dignité, et se sentir à l'abri. Sans un logement adéquat et abordable, les individus ont du mal à accéder à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé.

Le sans-abrisme et l'insécurité du logement conduisent à l'exclusion sociale et à l'instabilité économique, rendant impératif pour les autorités locales et régionales de traiter ces questions urgentes par des politiques et des stratégies innovantes.

### DÉFIS À RELEVER

Malgré la reconnaissance du logement comme un droit humain, de nombreuses communautés sont encore confrontées à des obstacles importants, notamment :

- ▶ **Accessibilité financière du logement** : la hausse des coûts de location et d'achat, ainsi que des taux d'intérêt, l'inflation et la stagnation des salaires rendent le logement de plus en plus inaccessible aux ménages à faibles et moyens revenus.
- ▶ **Discrimination** : les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les personnes migrantes, les familles à faible revenu, les personnes âgées et les jeunes, rencontrent des difficultés à obtenir un logement stable, ce qui accroît le risque pour eux de se retrouver sans abri.
- ▶ **Gentrification** : les écarts de loyer et l'utilisation de capitaux pour la rénovation des quartiers en déclin entraînent souvent le déplacement et l'exclusion, ce qui creuse les inégalités sociales.
- ▶ **Changement climatique et durabilité** : les logements énergivores contribuent aux défis environnementaux et à la pauvreté énergétique.

#### Quelques faits

- En 2022, 8,7 % des ménages européens ont consacré au logement 40 % ou plus de leur revenu disponible\*.
- En 2021, environ 700 000 personnes dans l'Union européenne dormaient dans la rue ou vivaient dans des logements temporaires pour sans-abri\*\*.
- En Europe, environ 60 % des personnes âgées de 25 à 34 ans vivent avec leurs parents.

\* Statistiques de l'UE sur les revenus et les conditions de vie.

\*\* Fondation Abbé Pierre et Feantsa (2021), Sixième panorama de l'exclusion par le logement en Europe, Bruxelles, Paris

## QUE POUVONS-NOUS FAIRE EN TANT QU'AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES ?

Les autorités locales et régionales de toute l'Europe doivent continuer à défendre le droit au logement :

- ▶ en **explorant le potentiel local des initiatives d'innovation sociale** dans le domaine du logement social et communautaire, en recensant les pratiques existantes et en engageant un dialogue avec les acteurs locaux, et en adoptant une attitude ouverte pour répondre à leurs besoins ;
- ▶ en **examinant les défis spécifiques auxquels sont confrontées les personnes en situation de vulnérabilité**, afin de promouvoir une plus grande autonomie et participation, de favoriser l'inclusion sociale et le mélange interculturel, et de lutter contre la gentrification et le déplacement ;
- ▶ en **renforçant leur rôle stratégique dans les partenariats public-privé** pour développer des solutions de logement abordables et durables ;
- ▶ en **mettant en œuvre des mesures ad hoc pour réguler le marché local du logement** afin de freiner l'utilisation spéculative du parc immobilier ;
- ▶ en **soutenant les initiatives** visant à réaffecter le parc existant, afin de lutter efficacement contre le sans-abrisme.

## APPROCHES INNOVANTES : TROUVER L'INSPIRATION

En adoptant des approches innovantes en matière de logement social, les gouvernements locaux et régionaux peuvent faire du droit au logement une réalité pour toutes et tous. Voici quelques initiatives inspirantes :

- ▶ Le modèle de logement social de **Vienne** (Autriche) : avec plus de 60 % de ses habitants vivant dans des logements subventionnés par la municipalité, Vienne établit une référence mondiale en matière d'accessibilité et de qualité de logement grâce à des politiques pour les personnes à revenus mixtes.
- ▶ Les stratégies anti-expulsion de **Barcelone** (Espagne) : la ville a mis en place des aides au logement et des programmes d'assistance juridique pour prévenir les expulsions et le sans-abrisme.
- ▶ Les éco-quartiers de **Fribourg** (Allemagne) : les projets de logements durables mettent l'accent sur l'efficacité énergétique, l'accessibilité financière et le bien-être de la communauté.

**Vous souhaitez en savoir plus ?** Restez connectés pour la publication prochaine du nouveau rapport du Congrès sur les innovations en matière de logement social.

« Un foyer sûr et stable est le fondement d'une société juste : travaillons ensemble pour que personne n'en soit privé. »



Gudrun Mosler-Törnström, Autriche (L, SOC//DP), Rapporteuse permanente sur les droits humains, Mélanie Lepoutier, France (L, GILD) et Peter Drenth, Pays-Bas (R, PPE/CCE), Rapporteurs permanents adjoints sur les droits humains

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux s'engage depuis longtemps dans la promotion et la protection des droits humains en aidant les élus locaux et régionaux à créer des environnements dans lesquels les citoyens peuvent jouir de leurs droits fondamentaux au quotidien. L'enracinement des droits humains au niveau local renforce la bonne gouvernance, crée des relations plus solides avec la communauté et contribue à instaurer la confiance dans les institutions politiques et publiques.

En 2023, le 4<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe à Reykjavík a marqué un moment charnière où les États membres ont explicitement reconnu le rôle unique du Congrès dans la promotion et la protection des droits humains au niveau local, et ont appelé les autorités nationales à un meilleur partage des responsabilités dans la défense des droits humains dans les territoires.

Depuis, le Congrès a adopté une nouvelle stratégie en matière de droits humains afin de:

- Promouvoir une culture des droits humains aux niveaux local et régional,
- Intégrer et traiter les droits humains dans toutes les activités du Congrès,
- Faciliter le renforcement du dialogue politique et de la coopération entre les autorités locales, régionales, nationales et internationales.

[www.coe.int//en/web/congress/human-rights](http://www.coe.int//en/web/congress/human-rights)

PREMS 029325

FRA

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il compte 46 États membres, dont tous les membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 46 États membres. Formé de deux chambres - la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions - et de trois commissions, il comprend 612 élus représentant plus de 130 000 collectivités territoriales.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE